

**Commune de LA CHAPELLE-RABLAIS**  
**Place de l'Église – 77370 LA CHAPELLE-RABLAIS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 juillet 2017**  
**PROCES VERBAL**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 19 juillet 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy VALENTIN, Maire de LA CHAPELLE-RABLAIS, le 26 juillet 2017 à 20 heures 00, dans la salle du conseil en mairie de LA CHAPELLE-RABLAIS.

**Étaient présents : Mmes VERNES, DENIEL, GENE, VALENTIN-SALBERT.**  
**MM. HENNEQUIN, DESCHAMBRES, DUBOIS, MARTIN**

**Absents représentés : Mr LOCHELONGUE (pouvoir donné à M. VALENTIN), Mme THIESSELIN (pouvoir donné à Mme VALENTIN-SALBERT).**

**Absents non représentés : Mme ROBERT, Mr FONTELLIO**

Nombre de membres en exercice : 13  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de membres absents représentés : 2  
Nombre de membres absents non représentés : 2

**Secrétaire de séance : Denys MARTIN**

La séance est ouverte à 20h00.

**SUJETS A L'ORDRE DU JOUR**

- *Choix du Cabinet d'Avocats pour représenter la commune (délibération n°34-17)*

Vu l'avis du tribunal administratif de Melun du 06/07/2017, reçu en mairie le 07/07/2017, nous informant d'une requête présentée contre notre PLU que nous avons adopté en conseil municipal du 12 mai 2017,

Vu la requête et le mémoire présentés par le cabinet d'avocats ACACCIA pour la SCI PAPILLON agissant par ses gérants Florence Gadin et Pascal Boisseau,

Considérant :

- la nécessité de faire appel à un cabinet d'avocats pour nous représenter et présenter au tribunal notre mémoire,
- que le service commun urbanisme de la CCBN et le service urbanisme de Nangis ont l'habitude de faire appel, pour ce type de litige, au cabinet d'avocats GAIA,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de choisir le cabinet d'avocats GAIA, 4 bis cité DEBERGUE, 75012 Paris,
- de confier à Monsieur le Maire le soin d'interfacer avec ce cabinet d'avocats.

**Informations Diverses :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- de la réception d'un courrier du Tennis Club de Nangis nous remerciant de la subvention allouée en fonction des adhérents de notre commune à ce club.

- de la situation délicate suite à la décision prise par le SPV, puis par le Conseil d'Ecole, décision entérinée par la Commission Départementale de l'Education Nationale, du retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017.

Il se pose le problème d'accueil des enfants le mercredi matin, celui-ci ne pouvant pas être assuré par le centre de loisirs de la CCBN.

Le sujet est toujours en cours de discussion et nous allons devoir gérer d'ici la rentrée la problématique d'emploi de nos agents d'animation selon la configuration d'accueil retenue.

La séance est levée à 20h50.





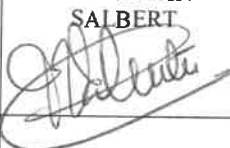

Le Maire,

Guy VALENTIN



Le secrétaire,



F. VERNES 	A. LOCHELONGUE absent représenté	J.P. HENNEQUIN 	L. DUBOIS 	M. FONTELLIO absent
S. DENIEL 	S. GÈNE 	F. VALENTIN-SALBERT 	M. ROBERT absente	K. THIESSELIN absente représentée
D. MARTIN 	D. DESCHAMBRES			